



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E39441

VALABLE JUSQU'AU

18/05/2027

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/04/2025

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BORDEAUX 2003 B 00808

Siret : 447 862 715 00029

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés : 7151485

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2500609

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2500609

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : FORMAT BATIMENT

32 RUE DU PRECHE
33130 BEGLES

Téléphone : 05 57 95 88 67

Fax :

Portable : 06 21 37 06 44

Responsabilité légale :

FERNANDES DA ROCHA GARCIA MANUEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : formatbatiment@aol.com

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 1 060 472

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	5	13/04/2023
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.